

Assemblée nationale
Projet de loi maîtrise de l'immigration, intégration, asile

Motion d'irrecevabilité

Par **Madame George Pau-Langevin**
Députée de Paris
Vice-Présidente du groupe socialiste,
chargée de l'immigration et du co-développement

Le 18 septembre 2007

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mes chers collègues,

Le débat que nous entamons aujourd'hui me semble particulièrement important car c'est la première fois que la représentation nationale va vous entendre expliquer, et si possible justifier, cette mission étrange qui vous a été confiée, de défendre, donc de définir, ce qui constitue l'essence même de notre nation, son identité.

Curieuse idée en vérité, que la dénomination même de ce Ministère qui manifestement entend s'appropriier, on pourrait même dire manipuler les peurs et les inquiétudes, le malaise d'une partie de l'opinion face à un monde qui change, à une évolution rapide de notre paysage urbain, de nos moeurs, face à la précarité et à la concurrence toujours plus rude entre individus et pays dans la course toujours plus exigeante à la rentabilité économique.

La dénomination de votre ministère a par elle même généré un malaise, tant il est vrai que jamais, sauf peut être à une période limitée et peu glorieuse de notre histoire, on n'avait confié l'identité nationale aux bons soins d'une structure administrative. Il s'agit d'un vaste sujet, qui aurait pu être défini par le Collège de France ou l'Académie, par référence à la Constitution, à la littérature, à l'histoire, mais pourquoi à un ministère chargé par ailleurs de l'immigration ?

Cette interrogation est réelle pour nombre de nos concitoyens dans une société toujours plus fragmentée, où les grands facteurs structurants, comme les églises, les syndicats, les idéologies utopiques ont perdu du terrain, et alors que les individus sont désemparés face à la mondialisation. Ce qui nous choque cependant c'est que pour sceller l'unité de notre société et détourner l'attention des vrais problèmes, vous vous chargez d'organiser la mobilisation contre un péril extérieur largement amplifié ou supposé.

Il n'est donc pas indifférent que le premier texte présenté par vous, porte sur les mariages contractés par les français(e)s avec un ou une étrangère et sur les regroupements familiaux. Nous comprenons donc bien ce qui, selon vous, menace l'identité de la France et donc à quelle frange de l'électorat de droite ce texte est destiné. Pourtant, vous savez bien qu'à un moment où les informations circulent d'un bout à l'autre de la planète par internet, où les capitaux circulent de même, rapportant au passage des profits gigantesques, alors que les moyens de transport se sont considérablement développés, il est particulièrement vain de prétendre empêcher la circulation des êtres humains, de s'opposer à ce qu'ils se connaissent et nouent des relations amoureuses et heureusement ! Le grand absent de ce débat, c'est le ministère des Affaires étrangères pourtant très concerné par les moyens à mettre en oeuvre pour lutter contre la mondialisation. Il aurait été intéressant de pouvoir entendre Monsieur Kouchner sur ces questions et sur le changement de tutelle de l'OFPRA.

Il n'y avait pas d'urgence particulière à légiférer à nouveau sur ce sujet, puisque c'est la 4^o fois que vous légiférez pour défendre la France contre cette invasion étrangère largement fantasmée, mais avec une efficacité sans doute aussi limitée que durant les années antérieures. L'actuel Président de la République a présenté au Parlement des lois en décembre 2003 et juillet 2006, a réglementé strictement en novembre 2006 les mariages à l'étranger ou avec des étrangers, privant d'effets en France les unions lui paraissant suspectes. Dans les déclarations de cette époque ces nouvelles dispositions déjà particulièrement inquisitoriales devaient régler tous les problèmes qui étaient soulignés.

Or, on s'aperçoit, quand on examine les chiffres, que les déclarations péremptoires et les mouvements du menton n'ont pas permis d'atteindre les buts affichés, donc c'est la fuite en avant : il faut aller toujours plus loin dans les mesures répressives, les rafles, dans le fichage, le tri pour

essayer de débusquer ces fraudeurs qui viennent manger notre pain et profiter de nos avantages sociaux ! Vous voulez ancrer encore plus dans la tête des gens que l'immigré est un délinquant par nature, une sorte de criminel né!

Vous créez ainsi, en modifiant sans cesse les textes applicables, en annulant des mesures avant qu'elles n'aient été évaluées, voire à peine le décret d'application sorti, une instabilité juridique préjudiciable aux personnes à qui les textes s'appliquent, mais aussi à ceux qui sont chargés de les appliquer.

Ce sont les français qui sont victimes de votre obsession en la matière. Non seulement bien sûr ceux qui se sont mariés avec quelqu'un qui ne vous plait pas, les parents d'élèves qui appréhendent, en accompagnant leurs enfants à l'école, de voir arrêter les parents de leurs camarades et qui, avec RESF, ont levé un formidable élan de solidarité. Ce sont aussi tous les professionnels aux prises avec une réglementation brouillonne, changeante, et sommés de collaborer à une politique qui leur semble souvent contraire aux valeurs de la France.

Nous avons entendu, au cours des auditions, la grande lassitude des magistrats administratifs, obligés de reporter l'étude des procédures sur les permis de construire ou les marchés administratifs pour se consacrer au contentieux exponentiel que votre abondante réglementation leur enjoint de juger dans des délais très brefs. Nous avons compris le désarroi des fonctionnaires de la pénitencière qui se demandent ce que font dans les prisons françaises déjà surchargées un nombre croissant de pauvres hères qui n'y ont guère leur place mais aussi les réticences des syndicats de fonctionnaires de police, d'inspecteurs du travail, les personnels navigants qui n'aiment pas du tout le rôle que vous leur imposez. Les statisticiens de l'INSEE ont découvert avec stupeur l'usage dévoyé que vous entendiez faire de leur science. Quant aux préfets, ils n'avaient sans doute jamais, dans leur carrière, été sommés d'améliorer leur rendement dans ce domaine des éloignements, qui touche aux droits fondamentaux de l'être humain.

Les magistrats de l'ordre judiciaire eux mêmes sont désormais sommés d'aller rendre la justice directement dans les zones d'attente, pour éviter de déplacer les retenus, demain directement dans les aéroports et les gares ? Pour les vols à l'étalage, iront-ils directement dans les centres commerciaux et pour les conflits prudhommaux, dans les entreprises ?

Mais M. le Ministre, le groupe socialiste ne peut accepter cette escalade fébrile dans la chasse au clandestin qui fait fort peu de cas des textes fondamentaux qui régissent notre ordre juridique, et des normes supérieures que notre système juridique impose au législateur. Un grand pays comme la France a eu la honte de se faire rappeler à l'ordre sèchement par des instances comme la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Que vous le vouliez ou pas, notre pays doit respecter des textes fondateurs comme la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, le Préambule de la Constitution de 1946, la Convention Européenne des Droits de l'Homme, la convention de 1952 sur le droit d'asile, et surtout la Convention de New York sur les droits de l'enfant de 1989 que nous avons signée et ratifiée.

Donc, votre projet doit respecter pour tout être humain sans distinction de race ou de religion, le droit d'asile, le droit de vivre en famille, la protection de l'enfant et la responsabilité à son égard des parents voire des membres de sa famille comme prévu par la coutume locale. Nous nous sommes engagés à veiller à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre son gré. Le

Parlement avait réuni une mission sur la famille qui avait aussi prévu diverse dispositions pour protéger les familles. Que faites vous de ces engagements ?

La France est un pays qui rayonne à travers le monde, non pas seulement à cause de sa puissance économique mais aussi en raison d'un certain modèle qu'il a développé, et en raison des principes qu'il a affirmé un des premiers et qu'il a su, pour l'essentiel, respecter malgré les vicissitudes diverses de son histoire.

Vous l'aurez compris, ce qui pour nous constitue le fondement même de l'identité nationale c'est l'attachement non pas à des valeurs qui sont bien difficiles à définir juridiquement, puisqu'elles participent surtout de la sphère privée, mais à un certain nombre de principes garantis par la constitution et par des engagements internationaux.

Ce qui défigure l'image de notre pays c'est ce clin d'oeil honteux à des thèses extrémistes, non partagées par la grande masse des français, c'est une conception élitiste, excluante, qui n'est pas conforme à son génie et qui altèrera sa réputation à travers le monde.

Pour justifier toutes ces entorses graves au pacte républicain, vous vous abritez derrière le fait que l'opinion publique attend des hommes politiques plus de fermeté à l'égard de l'immigration irrégulière et vous prétendez vous opposer au laxisme de la gauche sur ce point.

Les socialistes n'ont jamais contesté le droit pour un pays de réguler les flux d'immigration, mais il convient de le faire en respectant nos engagements internationaux et les droits de la personne.

Par ailleurs on souligne les maux de nos quartiers et de nos banlieues en s'appuyant sur certains ratés réels de l'intégration mais on oublie de rappeler les acquis positifs dus à l'immigration et on omet de souligner que les moyens nécessaires pour réussir l'intégration ne sont pas toujours dégagés, ni surtout répartis équitablement.

Les bénéfices retirés du travail des immigrés, y compris des clandestins, vont principalement aux entreprises, alors que la solidarité avec ces travailleurs et ces familles, venues de plus loin, repose effectivement sur les familles vivant dans des quartiers modestes déjà aux prises eux mêmes avec des difficultés diverses, et sans que l'Etat donne aux collectivités locales les moyens de faire face aux dépenses nécessaires pour que l'accueil et l'intégration puissent se faire dans de bonnes conditions.

La question essentielle est donc celle des moyens que vous donnez aux élus pour que les dispositions nécessaires en matière d'accueil, d'alphabetisation, de construction d'écoles, d'hébergement d'urgence, de logement, de prévention aussi, soient menées là où elles sont nécessaires. Souvent, les élus sont désemparés, mais depuis plus de cinq ans, le gouvernement se contente de dénoncer et de commenter les problèmes sans prendre des mesures efficaces pour les résoudre. Ainsi dans le 20^e arrondissement, un des plus modestes de Paris, avec une population souvent jeune et parfois turbulente, nous attendons depuis des années le commissariat qui avait été prévu.

Au contraire, votre politique de gribouille fabrique ou entretient des sans papiers, des personnes et des familles, ni régularisables, ni expulsables, et empêche les collectivités de mener à bien les politiques pouvant aider à une meilleure intégration.

Le problème est certes préoccupant dans certaines collectivités aux Antilles ou en Guyane, qui furent il y a trente ans des terres d'émigration à cause d'un développement insuffisant et qui sont devenues maintenant des terres attractives où on arrive en nombre, tant d'Europe que de la Caraïbe.

Les élus de la Guadeloupe et de la Guyane ont évoqué leurs difficultés pour construire les écoles ou offrir les services correspondants aux besoins, dans la mesure où le maintien des étrangers dans une situation de non droit durant des années ne permet pas de les prendre en compte dans la DGF, pas même de fixer les droits des enfants à la cantine, alors que chacun sait qu'ils ne repartiront pas.

La modernisation de la France depuis le début du siècle et la réussite de sa révolution industrielle sont en grande partie dues à l'apport de l'immigration depuis le 19^e siècle. Aujourd'hui encore pour que notre pays continue à aller de l'avant, à produire, à se développer, à lutter contre le vieillissement, l'immigration demeure nécessaire. Ce sont les démographes les plus autorisés (cf le Rapport Héran) qui nous le rappellent.

Mais, dites-vous, nous souhaitons choisir les personnes qui vont migrer, nous souhaitons une immigration de personnes qualifiées et non plus subir une immigration d'analphabètes. Qui sont donc ces immigrées subies à qui vous voulez refuser le droit à mener une vie familiale normale ?

S'agit-il de ces femmes étrangères qui bercent vos enfants et guident les pas de vos mères quand ils sont, avec l'âge, devenus mal assurés ? Ce sont elles, les immigrées subies que vous n'acceptez plus ou du moins à qui vous voulez interdire de mener une vie familiale normale, puisque justement elles occupent des emplois précaires ou payés à temps partiel ? Croyez-vous que l'ingénieur indien ou chinois viendra dans notre pays s'il n'est pas sûr de pouvoir y faire venir son épouse ?

Donc, on va leur imposer un test d'apprentissage du français, le plus loin possible dans leur pays d'origine, pour pouvoir ajourner indéfiniment le moment où ils pourront rejoindre leur conjoint. Nous reviendrons dans le débat sur ce que cette prétention exorbitante a de contraire au droit élémentaire reconnu à tout homme de mener une vie familiale normale.

Dans notre littérature, cette part importante de notre identité française, il est certain que le plus souvent, de Ronsard à Maupassant, la servante a peut-être un grand cœur mais elle vit et meurt seule, elle ne fonde pas une famille.

Vous avez rajouté des conditions de ressources supplémentaires. Ce qui vous choque Monsieur le Ministre, ce n'est pas que les salaires soient insuffisants, mais que ces pauvres avec leurs petits salaires et leurs logements exigus aient la prétention de vivre en famille et réclament leur part de bonheur.

Alors on nous explique qu'on doit se protéger car ces étrangers ne connaissent pas les mœurs de notre République, ils viennent de civilisations trop différentes et la cohabitation est trop difficile. Mais on a dit les mêmes choses au début du siècle sur les italiens et les espagnols, voire même avant sur les paysans venus des campagnes françaises travailler dans les grandes villes.

Ce qui dérangerait le plus, dans la présence de certaines populations dans nos villes et nos banlieues, c'est qu'ils soient trop basanés et colorés, et donc polluent notre identité nationale. Je me demande si ce n'est pas surtout leur pauvreté qui vous dérange. En tant qu'élue de Paris, j'ai vu qu'au 19^e siècle le peuple à Paris inspirait aux classes dirigeantes la même répulsion alors qu'il venait des campagnes françaises. Haussman lui même qualifiait cette population ouvrière de « tourbe de nomades » constituant, en marge de la ville et de sa civilisation une société étrangère et hostile.

Aujourd'hui ce qui dérange dans l'homme du peuple, c'est qu'il est trop basané ou coloré. Autrefois, ce qui inspirait la répulsion, c'est qu'il était trop pâle. Balzac dans La Fille aux yeux d'or, décrit « ce peuple horrible à voir, hâve, jaune,..cette physionomie cadavéreuse ». Et Barbier:

« La race de Paris, c'est le pâle voyou,
Au corps chétif, au teint jaune comme un vieux sou,
C'est cet enfant criard que l'on voit à toute heure, paresseux et flânant, et loin de sa demeure,
Battre les maigres chiens et le long des grands murs,
Charbonnant en sifflant mille croquis impurs. »

Comme le rappelle le livre bien connu de Louis Chevallier pour la bourgeoisie du 19^e, le prolétariat est moins une classe qu'une race et on évoque moins une répartition professionnelle et des caractères économiques qu'une manière sauvage et barbare de vivre et de mourir. L'ouvrier était pourri de vices et de crimes, il buvait l'argent du ménage, ne savait pas élever ses enfants.

Apparemment pour certains milieux bien pensants, il n'a pas changé. Ne nous laissons donc pas tromper par ces clivages entre bons ouvriers et mauvais immigrés.

A la dernière commission des lois vous avez franchi encore un degré dans l'escalade vers l'inacceptable, puisque vous imaginez d'appliquer aux familles étrangères des tests ADN pour débusquer les filiations frauduleuses.

Je n'insiste pas sur le caractère scandaleux de cette innovation surprenante puisqu'aucune des personnes entendues par nous en juillet et en août n'a évoqué ce point, ce qui nous aurait permis de poser les questions nécessaires sur la manière dont certains autres pays auraient pu accepter ce genre de pratique. D'après les éléments produits, les peuples concernés ne semblent guère avoir été associés à cette décision. En tout cas, la France, elle, a légiféré sur ces questions de bioéthique et elle a prévu des garde-fous précis, encadrant ce type d'investigations attentatoires à l'intimité de la vie privée et familiale. On voit mal pourquoi les limites prévues pour les français ne seraient pas exigibles pour les étrangers. Aucune prestation assise sur la filiation n'est soumise en France à la vérification de la filiation biologique. En la matière, la possession d'état est généralement jugée essentielle.

A supposer que certains autres pays aient adopté ce type de pratiques, je souhaite profondément que nous ne cédions pas à cette tentation dévoyée du modernisme scientifique. Un grand philosophe français disait : « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme ». Cette mesure ferait peser une grave menace sur l'intégrité même physique de nombreuses femmes dans le monde, exposées à des représailles très dures, si l'honneur de leur conjoint pouvait sembler remis en cause. Ce ne serait pas la première fois que nous ne céderions pas aux nouveautés en vigueur dans d'autres pays d'Europe.

Cette obsession de la fraude, du tri, de la pureté, conduit à appliquer aux étrangers des procédures qu'on n'imaginerait pas d'appliquer aux français, encore qu'il faut se méfier de cette utilisation perverse de la modernité qui peut subrepticement s'étendre à des mesures de fichage qui vous concernent tous. On nous a annoncé aussi des cartes d'identité à puces. Il est donc essentiel de saisir sur cette disposition la Commission Nationale d'éthique pour entendre un avis autorisé sur cette grave question.

Autre innovation lors de la dernière commission des lois tout aussi surprenante et précipitée : les statistiques ethniques. Là encore, cette innovation est tout à fait étonnante dans notre modèle juridique. Et surtout que vient-elle faire dans ce texte ? Les discriminations pour motifs racistes concernent nombre de français, qui n'ont rien à voir ni de près ni de loin avec l'immigration. Et les études pour faire progresser la diversité ne concernent pas le sujet qui fait l'objet de notre texte, sauf à considérer qu'il existe deux catégories de français, certains étant définitivement considérés comme de seconde zone. Donc, sans nul doute, la censure pour inconstitutionnalité est encourue.

La vraie solution : le développement

Les déséquilibres avec les pays voisins posent des problèmes à Mayotte qu'il faut résoudre humainement, et et dans des mesures prise au bénéfice des autres îles voisines .

Nous affirmons rituellement que la vraie solution se trouve dans le développement des pays d'origine, mais l'aide au développement stagne dramatiquement et vos gouvernements successifs ne parviennent toujours pas à atteindre les objectifs minimum définis dans le cadre de nos engagements internationaux.

Ainsi on dénonce régulièrement les femmes étrangères qui viennent accoucher dans nos maternités, pour bénéficier des droits sociaux ou de la nationalité. Et on se demande si on ne devrait pas changer les conditions d'acquisition de la nationalité française dans certains territoires, donc à nouveau procéder par voie d'exception aux principes fondateurs de la nation. Or, chacun sait que la nationalité française ne s'acquiert pas du seul fait de la naissance en France. Peut être souhaitent-elles très simplement sauvegarder leur vie et celle de leur bébé en accouchant dans des conditions sanitaires correctes. Dans ce cas, une coopération sanitaire digne de ce nom avec d'autres pays de la Caraïbe ou de l'océan Indien leur permettant d'avoir accès à des services hospitaliers plus décentes serait une avancée considérable et sans doute plus efficace que ces milliers d'arrêtés de reconduites à la frontière qui ne convainquent que leur rédacteur.

Dans la loi que vous avez adoptée le 24 juillet 2006, un compte épargne développement avait été annoncé très solennellement, comme une mesure phare et sa création n'a avancé que très récemment durant la discussion de la loi.

Tant que nous n'aurons pas pris à bras le corps ces questions du développement, de l'échange inégal, que nous ne lutterons pas efficacement contre les conséquences néfastes de la mondialisation en y consacrant un budget suffisant, en poussant à un plus grand respect de la démocratie et des droits de l'homme chez nos partenaires, nous ne réglerons pas les questions de la pression migratoire.

Les socialistes croient que l'efficacité se conjugue souvent avec le respect des droits de la personne humaine. Ni l'une ni l'autre ne se trouvent aujourd'hui dans le texte que vous nous soumettez. Nous nous y opposerons donc résolument.